

COORDONNÉES

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone : ou :

Courriel :

DESCRIPTION DE LA MISSION

Service demandé :

Aide devoirs (période scolaire) Soutien scolaire (vacances uniquement)

Baby-sitting Visites courtoisie

Autre :

Fréquence du service :

Régulier :

jour 1 :

heure début :

heure fin :

jour 2 :

heure début :

heure fin :

Ponctuel :

date :

heure début :

heure fin :

Lieu de la mission :

Description des tâches :

.....

.....

Bénéficiaires :

Nombre d'enfants :

Âges des enfants :

SOUHAITS

Compétences linguistiques :

Bascophone

Autre :

Compétences particulières :

Troubles ou handicap chez l'enfant,

précisez :

.....

Degré de mobilité :

Permis

Voiture :

>>> Nb trajets / mission :

>>> Nb km / mission :

CADRAGE ADMINISTRATIF (Réservé à AMIKUZEK OLAMINAK - PIJSP)

Offre proposée à :

NOM Prénom :

Téléphone :

Date :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Offre pourvue :

Oui - NOM Prénom

Non - Motif :

Commentaires :

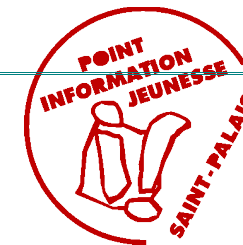
.....

.....

.....

.....

.....



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 | OBJET

« Les réseaux de Jobs » est un service de mise en relation entre jeunes et particuliers, pour des missions ponctuelles ou régulières compatibles avec les compétences des jeunes.

Article 2 | DEPOT DES OFFRES

Les particuliers ayant une offre à proposer doivent remplir la fiche correspondante et signer le règlement intérieur ou l'extrait correspondant, en présence de l'animatrice d'AMIKUZEKOLAMINAK - PIJSP. Celle-ci recherche la ou les personnes disponibles, en fonction du type de mission et des critères demandés.

(...)

Article 5 | MISE EN RELATION

AMIKUZEKOLAMINAK - PIJSP centralise les fiches de renseignements comportant les noms, coordonnées, expériences et disponibilités des jeunes.

Seules les coordonnées des jeunes ayant accepté la mise en relation seront transmises au particulier ayant déposé l'offre de mission. Les particuliers n'ont pas d'accès direct aux fichiers des inscrits.

Article 6 | RESPONSABILITÉS

Les jeunes et les particuliers mis en relation doivent s'entendre sur les termes du contrat qu'ils acceptent conjointement. AMIKUZEKOLAMINAK - PIJSP n'est pas l'employeur des jeunes et n'intervient pas en cas de litige. Le cas échéant, celui-ci devra être réglé directement entre les parties concernées.

Le non-respect de ce règlement entraînerait le retrait et/ou l'interdiction de s'inscrire ou de déposer une annonce au sein d'AMIKUZEKOLAMINAK - PIJSP.

Je soussigné-e (NOM Prénom)
déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

A Saint-Palais, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») >>>

PIÈCES À FOURNIR

>>> Copie de la carte d'identité

>>> Cotisation annuelle de 5 € à l'association AMIKUZEKOLAMINAK